

Renouer avec les approches qualitatives pour vivifier la recherche criminologique suisse

Manon Jendly (Université de Lausanne) et Véronique Jaquier (Université de Neuchâtel)

Contexte

Lorsqu'elle n'est pas confondue avec d'autres disciplines connexes, typiquement la science forensique ou la psychologie légale, la criminologie est sujette à controverses s'agissant tant de son statut scientifique que de sa reconnaissance au sein du système académique. Sur le plan institutionnel, elle demeure en Suisse une spécialisation, voire une discipline auxiliaire, rattachée à un champ de connaissances plus traditionnel, en l'espèce le droit. Elle se décline alors sous la forme d'enseignements parcellaires, de formations continues¹, d'une orientation dans une maîtrise², ou au mieux d'une maîtrise de deuxième cycle³. Au niveau scientifique, la criminologie n'est pas éligible comme telle dans les programmes de financement du Fonds national suisse de la recherche scientifique, ce qui requiert de ses chercheurs qu'ils et elles candidatent sous le «label» d'une autre discipline. Au-delà et surtout, la criminologie est traversée de nombreux débats quant à son objet même: «*le crime*» (Bosworth et Hoyle 2011).

Ces débats renvoient à trois façons résolument distinctes de saisir le crime: comme une maladie, un calcul stratégique ou le produit d'une activité normative, voire la résultante d'une réaction à la différence (Carrier 2006). Il existe ainsi une pluralité

de pratiques discursives sur la déviance (criminalisée), ses acteurs et les réactions sociales qui lui sont opposées. Et cette pluralité d'appréhensions dénote combien la criminologie ne réfère aucunement à une communauté épistémique. Il est certain en revanche que les savoirs sur l'objet «crime» dans ce champ sont intimement liés aux données à partir desquelles ils sont produits et aux façons dont ces données sont collectées et interprétées (Kaminski et al. 2012). Si les contextes d'émergence de la criminologie, son évolution et la production des connaissances sur son objet ne peuvent donc être ignorés, tel est aussi le cas des approches méthodologiques qui la façonnent.

Une place congrue

Si l'on s'en tient aux cinquante dernières années, un rapide tour d'horizon permet d'identifier que la grande partie des recherches menées en Suisse en criminologie l'ont été par un nombre réduit de personnes⁴. Ces personnes sont majoritairement des professeurs de droit pénal, de sexe masculin, et qui privilégient des dispositifs d'enquête de type quantitatif. On compte ainsi de nombreuses études sur la mesure de la criminalité et de la victimisation, la

1 L'Université de Berne propose un MAS et un CAS en Criminologie.

2 Notamment les Universités de Berne et de Neuchâtel qui proposent des orientations «droit pénal et criminologie» dans leur Maîtrise universitaire en Droit (MLaw).

3 À notre connaissance, seule la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique de l'Université de Lausanne décerne une Maîtrise universitaire en Droit en criminologie et sécurité (MLaw).

4 Pour un panorama, voir Fink, Daniel, Karl-Ludwig Kunz et Robert Roth. 1999. Recherches sur le crime et la justice en Suisse: quelques thèmes dominants. Pp. 309–334 in *Crime et justice en Europe depuis 1990*, édité par Lode Van Outrive et Philippe Robert. Paris: L'Harmattan; Queloz, Nicolas. 2009. Enseignement et recherche en criminologie en Suisse. Pp. 43–50 in *La Babel criminologique. Formation et recherche sur le phénomène criminel: sortir de l'exception française?* édité par Pierre V. Tournier. Paris: L'Harmattan; et les études citées par Killias, Martin, Marcelo F. Aebi et André Kuhn. 2012. *Précis de criminologie*. 3^e éd. Berne: Stämpfli.

prévention de la violence et de l'insécurité, les politiques et les pratiques en matière de lutte contre les stupéfiants ou encore certains types spécifiques de criminalité, tel que le crime organisé. Préoccupées par la mise en évidence de relations (statistiques), ces recherches sont plutôt portées à *expliquer* un phénomène qu'à tenter de le *comprendre* (Pires et al. 2008). Certes, quelques-unes de ces études ont pu avoir une ambition heuristique, par exemple celles sur les représentations sociales de la sanction pénale ou la punitivité, mais elles s'appuient aussi sur un dispositif d'enquête (essentiellement) quantitatif⁵.

Dans ce contexte, les recherches qualitatives en criminologie résolument compréhensives sont réduites à la portion congrue, et s'agissant plus spécifiquement des études qualitatives sur le système pénal, le plus souvent le fait de sociologues ou de chercheurs en travail social⁶. Ce n'est que récemment que des projets labellisés « criminologiques » ont été développés dans le domaine de la violence conjugale, de la médiation pénale ou encore des sorties de délinquance (désistance), à l'appui de devis méthodologiques qui reposent essentiellement sur les narratifs des principaux intéressés et les observations des milieux d'intervention. Il reste en revanche encore beaucoup d'espace pour la constitution, en Suisse, d'équipes pluridisciplinaires dans

ce champ, un cloisonnement dont les raisons sont plurielles. L'une a probablement trait à l'organisation « disciplinaire » des universités qui peinent à réunir, au sein de mêmes entités, des chercheurs venant d'horizons académiques et professionnels variés. Une ouverture que les hautes écoles spécialisées semblent avoir été plus rapides à saisir. Une autre raison est peut-être la propension des criminologues helvétiques à privilégier des collaborations avec des collègues étrangers qui exercent dans des pays où la criminologie a été institutionnalisée, comme les États-Unis et le Canada, et moins fréquemment avec des collègues helvétiques relevant de disciplines qui la concurrencent directement.

Cela dit, là où en criminologie la recherche qualitative tente de décrire, traduire et analyser des phénomènes, des dynamiques, ou encore des pratiques et des vécus en portant attention à leur signification, la recherche quantitative s'intéresse en premier lieu à leur fréquence, aux circonstances qui les entourent et aux profils des personnes concernées. Là où la recherche qualitative en criminologie tend à une meilleure compréhension des dimensions précitées à travers des découvertes successives et itératives, la démarche quantitative suit une structure de recherche hypothético-déductive destinée *in fine* à les expliquer (Anadón 2006). Une démarche n'est pas meilleure que l'autre, mais elles sont sensiblement différentes, et de leurs particularités peuvent émerger non seulement de nouveaux questionnements criminologiques, mais également des enquêtes fondées sur des protocoles mixtes, permettant des analyses croisées subtiles.

Il n'empêche, alors qu'il est unanimement établi que l'intention et les questions de recherche diligenter le choix de la méthodologie privilégiée, il demeure une tendance à considérer, en criminologie également, que la recherche qualitative est moins scientifique, trop descriptive et peu encline à porter

5 Voir Languin Nicole, Jean Kellerhals et Christian-Nils Robert. 2006. *L'art de punir: Les représentations sociales d'une « juste » peine*. Genève: Schulthess; Kuhn André et Joëlle Vuille. 2010. *La justice pénale: Les sanctions selon les juges et selon l'opinion publique*. Lausanne: PPU.

6 Voir par ex. Frauenfelder Arnaud, Eva Nada et Géraldine Bugnon. 2018. *Ce qu'enfermer des jeunes veut dire: Enquête dans un centre éducatif fermé*. Genève: Seismo; Baumeister Barbara et Samuel Keller. 2014. *Alte Menschen im Straf- und Massregelvollzug: eine empirische Studie aus der Schweiz*. Pp. 153–169 in *Kriminologie und Praxis (KUP): Straffällige mit besonderen Bedürfnissen*, édité par Rudolf Egg. Wiesbaden: KrimZ Kriminologische Zentralstelle e. V.

attention à des critères de qualité que ses adeptes n'ont pourtant eu de cesse d'affiner en réponse aux critiques récurrentes qui leur sont adressées. Alors que la recherche qualitative est appelée pour ses capacités à saisir des processus qui échappent aux techniques quantitatives, elle est disqualifiée au motif qu'elle est prétendument moins objective et plus engagée⁷. Une résistance qui paraît se manifester également au niveau du nombre limité de crédits alloués à l'enseignement des méthodes d'enquêtes qualitatives dans les différents cursus en criminologie (et en droit pénal). Par ailleurs, la recherche qualitative se prête plus difficilement aux injonctions qui sont celles du monde académique actuel, à savoir de publier beaucoup, en des temps records, dans des revues à haut facteur d'impact, lesquelles au demeurant relaient essentiellement des recherches quantitatives; cela étant d'autant plus vrai pour la criminologie dont une large majorité des publications sont en anglais.

À ces raisons dont la criminologie n'a pas le monopole puisqu'elles traversent l'ensemble des sciences sociales et humaines, d'autres facteurs lui sont plus intrinsèques. Le premier a trait à son affiliation institutionnelle: accolée tantôt au droit, à la science forensique, ou à la psychiatrie légale, la criminologie peine à s'émanciper. Le deuxième tient au fait que la criminologie en Suisse n'a pas échappé à l'appel des professionnels et décideurs du champ pénal d'obtenir, sur les phénomènes qui les mobilisent, des résultats chiffrés, présumés

objectifs et plus aisément compréhensibles. D'une part, certains ont pu voir dans cette orientation plus «appliquée» de la criminologie, un accélérateur de reconnaissance des apports de la discipline, mais aussi et peut-être surtout une opportunité d'obtenir plus aisément des financements. D'autre part, les destinataires de ces recherches (milieux policiers, judiciaires ou pénitentiaires) peinent encore à saisir la pertinence et la validité des approches qualitatives; il revient ainsi aux chercheurs de leur proposer de tels dispositifs et de leur expliquer l'intérêt qu'ils auraient à les intégrer à leurs démarches. En participant de la sorte davantage à la définition des problèmes et à la formulation de recommandations pour y répondre, la criminologie suisse a naturellement privilégié des approches quantitatives. Plus ironiquement enfin, si la recherche qualitative est généralement associée à des travaux *a fortiori* dirigés par des femmes, ces dernières non seulement sont en sous-nombre flagrant dans la hiérarchie académique, mais plus encore en criminologie.

Réflexivité et imagination

Là où la criminologie est bien installée, son histoire est riche de recherches qualitatives menées sur la déviance (criminalisée), ses auteurs et ses victimes, et l'ensemble des entités et acteurs de la réaction sociale (Miller et al. 2015). Les ethnographies de l'École de Chicago, les études critiques de la prison ou encore les recherches se réclamant d'une approche féministe témoignent de cette tradition. Mais la reconnaissance même de ces travaux comme appartenant à la criminologie dépend en partie des limites posées à son champ et de l'appartenance disciplinaire revendiquée par – ou apposée à – leurs auteurs.

Les méthodes d'enquête qualitatives sont particulièrement indiquées pour partir à la découverte des points de vue, des trajectoires et des expériences

7 Or toute démarche quantitative repose elle aussi sur des décisions de recherche qui ne procèdent pas uniquement d'impératifs méthodologiques, mais de décisions – et donc de responsabilités – individuelles. Sans compter que la statistique, notamment publique, obéit aussi à des impératifs politiques, voir Desrosières Alain. 2014. *Prouver et gouverner: une analyse politique des statistiques publiques*. Paris: La Découverte.

de personnes réputées contrevenir aux normes légales et/ou sociales communément admises, en un temps et un lieu donnés. Elles le sont aussi pour comprendre le vécu et les interprétations des victimes, et leurs multiples usages des dispositifs mis en place par les politiques criminelles et sociales de prévention de la criminalité. Les méthodes d'enquête qualitatives permettent d'explorer au plus près les actions et les rationalités des autorités et intervenants préposés à réagir à la déviance criminalisée, notamment tout au long de la chaîne pénale. Elles nous permettent de mieux saisir le sens que les acteurs attribuent à leurs pratiques et leurs conduites, dans un contexte politique, économique et social actuel particulièrement préoccupé par le crime et ses différentes manifestations.

Les recherches qualitatives sont toutefois à « haut risque » de (dé)mobiliser celles et ceux qui s'y adonnent. En criminologie, ces risques s'expriment d'abord en termes de préjugés susceptibles d'être portés aux enquêtés, le plus souvent des personnes en situation de vulnérabilité, marginales, voire marginalisées, mais aussi eu égard aux spécificités inhérentes des milieux dans lesquels elles se déploient. Elles requièrent dès lors de leurs auteurs à la fois réflexivité et imagination. *Réflexivité*, d'une part, car ce sont le plus souvent des terrains qui « affectent » pour reprendre l'expression de Jeanne Favret-Saada (2009) et suscitent de multiples dilemmes éthiques, juridiques et moraux. La police, la justice, la prison, la probation sont des lieux de contraintes, d'oppositions et de privations tels qu'ils invitent de fait à la pratique réflexive, entendue comme une propension à exercer sa vigilance critique et à ne pas se fier aux apparences (Lumsden et Winter 2014). *Imagination*, d'autre part, car, pour paraphraser Charles Wright Mills (1959), le renouvellement de la criminologie passera non seulement par la stimulation qu'elle entretient

avec d'autres disciplines connexes, mais aussi par la reconnaissance à laquelle elle pourra mieux prétendre en s'engageant sur la voie d'un pluralisme méthodologique et interprétatif, incontournable pour saisir toute la complexité des situations et des comportements auxquels elle s'intéresse.

Dans le contexte actuel, qui voit tant d'inégalités se creuser et des populations à raison s'élever, le projet de la criminologie de travailler sur ce qui est, ou n'est pas, réputé admissible dans nos sociétés requiert de rivaliser d'ingéniosité, tout en se libérant des dictats théoriques, méthodologiques, de genre, d'âge et d'origine, qui privilégient une vision ethnocentrée et partisane de la discipline. Jamais autant qu'aujourd'hui les propos de Jock Young (2004: 26) n'ont ainsi raisonné en nous :

What we need is a theoretical position which can enter in to the real world of existential joy, fear, false certainty and doubt [...]. What we need is an ethnographic method that can deal with reflexivity, contradiction, tentativeness, change of opinion, posturing and concealment. A method which is sensitive to the way people write and rewrite their personal narratives. Our problems will not be solved by a fake scientificity but by a critical ethnography honed to the potentialities of human creativity and meaning.

Références bibliographiques

- Anadón, Marta. 2006. La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches qualitatives* 26 (1) : 5–31.
- Bosworth, Mary et Carolyn Hoyle (éds.). 2011. *What Is Criminology?* Oxford: Oxford University Press.
- Carrier, Nicolas. 2006. Les criminels des universitaires. *Champ pénal* 3, <http://journals.openedition.org/champpenal/528> (31.03.2019).

- Favret-Saada, Jeanne. 2009. *Désorceler*. Paris: Éditions de l'Olivier.
- Kaminski, Dan, Philippe Mary et Yves Cartuyvels. 2012. L'autonomie épistémologique de la criminologie: illusoire et inutile. *Cahiers français* 372: 6–9.
- Lumsden, Karen et Aaron Winter (éds.). 2014. *Reflexivity in Criminological Research: Experience With the Powerful and the Powerless*. Basingstoke UK: Palgrave Macmillan.
- Miller, J. Mitchell, Heith Copes et Andy Hochstetler. 2015. The History and Evolution of Qualitative Criminology. Pp. 3–21 in *The Routledge Handbook of Qualitative Criminology*, édité par Heith Copes et J. Mitchell Miller. London UK: Routledge.
- Mills, Charles Wright. 1959. *The Sociological Imagination*. New York: Oxford University Press.
- Pires, Alvaro P., Françoise Digneffe et Christian Debuyst. 2008. *Expliquer et comprendre la délinquance (1920–1960)*, vol. 3. Bruxelles: Larcier.
- Young, Jock. 2004. Voodoo Criminology and the Numbers Game. Pp. 13–28 in *Cultural Criminology Unleashed*, édité par Jeff Ferrell, Keith Hayward, Wayne Morrison et Mike Presdee. London: GlassHouse Press.